Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1974)

Heft: 4

Artikel: L'artiste et la cité
Autor: Chevallaz, G.A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-624840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

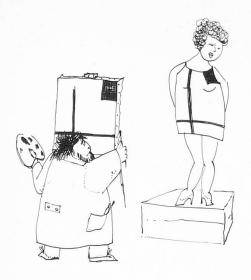
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Monsieur G. A. Chevallaz, conseiller fédéral, a été durant 16 ans syndic de la ville de Lausanne et président du Fonds communal des Arts plastiques. La section vaudoise témoigne ici de l'intérêt et de la compréhension de M. Chevallaz pour nos problèmes. A notre demande de nous faire part pour l'«Art Suisse» de quelques réflexions concernant les rapports entre les artistes et les pouvoirs publics; il nous a envoyé le texte suivant. Qu'il soit ici remercié.

naître. Je parlais au début de mon ignorance, significative peut-être... C'est que la place accordée aux arts par les mass-media est relativement modeste. Parmi les périodiques qui ont une chronique régulière consacrée aux artistes, il y avait la Gazette de Lausanne, absorbée au début de cette année par le Journal de Genève... Il y a plus irrégulièrement la Tribune et Vingt-quatre heures. Il y a la Nouvelle Revue. Enfin, il y a les deux hebdomadaires, Coopération et Construire. Nulle part cependant, une rubrique qui présenterait systématiquement les expositions et manifestations artistiques des artistes locaux. Pas de revue d'art spécialisée, depuis la disparition de Pour l'Art, voici une dizaine d'années. Du côté de la radio et de la TV,

Dimanche de septembre

Nous nous proposons d'organiser un dimanche de septembre 1974 une journée avec piquenique réunissant les membres de sections romandes et leurs amis. Aussi pour se connaître mieux...

même situation: des émissions, certes, consacrées aux arts, et certaines d'un niveau plus qu'honorable. Mais pour en bénéficier, il y faut quelque chance, un début de renom ou l'amitié d'un metteur en ondes.

Si donc, amateur d'art, j'avais un vœu à formuler, ce serait d'une part de voir les artistes se grouper plus fortement – il n'est de salut que dans l'union – et d'autre part de leur voir accorder, dans la presse, à la radio et à la télévision, une attention régulière et systématique – la place à laquelle ils ont droit.

Jeanlouis Cornuz

L'artiste et la cité

L'art est, sans doute, tributaire d'un milieu, d'un climat, d'une société, d'une éducation. Mais il n'en est ni la photocopie, ni la résultante mathématique, réductible à l'ordinateur. Il n'est art que dans la mesure où il transmute les données reçues, en refait création par génie personnel, leur donne sa patte inimitable.

Certes, l'artiste cèderait à la facilité, à la mode, en s'affirmant anticonformiste de principe, en prenant le contre-pied systématique de ce qui est et de ce qui se fait. Il n'est pas plus original de marcher sur les mains que de pratiquer le streaking.

Mais l'artiste ne serait pas davantage lui-même s'il se sentait guidé par une contrainte officielle, lié par un style établi, tributaire, étroitement, d'un régime qui l'attacherait de son confort. Une certaine solitude, un isolement

volontaire, un détachement délibéré, le risque de n'être pas compris de tous ou de ne pas plaire à tous, sont les risques de la vocation.

Cela situe aussi le rôle de la cité à l'égard du créateur. Il ne saurait être que supplétif, il demeure une intendance discrète. On ne cultive pas l'art comme une tulipe en pot. On ne le force pas à l'infrarouge. On ne lui place pas de tuteur.

Dès lors la cité, dans ses encouragements, doit rester éclectique, ouverte, choisissant, sans doute, mais ne dictant rien. Elle doit admettre la diversité, ne jamais contraindre à quelque transcription conformiste. Il n'y a pas de création sans liberté: l'ordre – en art – naît du génie créateur; il ne s'endoctrine pas.

G. A. Chevallaz, conseiller fédéral

